
Concours	Maria Canals
International	
62	Barcelone
de Musique	2016

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRÉSIDENTE D'HONNEUR
S.M. la Reine Sofía d'Espagne

PRÉSIDENTE FONDATRICE
Maria Canals

PRÉSIDENTE
Mariona Carulla Font

DIRECTEUR ARTISTIQUE
Carlos Cebro

CONCURS INTERNACIONAL DE MÚSICA
MARIA CANALS DE BARCELONA

Palau de la Música Catalana
C/Palau de la Música, 4-6
08003 Barcelone (Catalogne - Espagne)
T 93 295 72 51

www.mariacanal.cat
info@mariacanal.cat

Jordi Vivancos i Farràs, Management
Montse Roig i Losantos, Secrétariat

Entité déclarée d'utilité publique

Membre de la
"Fédération Mondiale
des Concours Internationaux de Musique"

Membre de la
Fundación Alink-Argerich

Important

En cas de doute ou de litige, seul le texte de ce règlement en espagnol sera valable. Ce règlement est également disponible en catalan, en anglais, en espagnol et allemand sur le site Web du concours www.mariacanal.cat. Le formulaire d'inscription et le formulaire du programme du concours sont aussi disponibles sur le site Web.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2016

CALENDRIER DU CONCOURS

**Barcelone,
del 5 au 18 mars 2016**

**Date limite d'inscription :
samedi 20 décembre 2015**

20 décembre 2015

Inscription

Date limite pour la présentation des dossiers

15 janvier 2016

Présélection

Date limite de la notification d'acceptation
des concurrents

5 mars 2016

à 8 h 30

Convocation des concurrents

Du 6 au 9 mars 2016

Première épreuve éliminatoire

10 et 11 mars 2016

Deuxième épreuve éliminatoire

13 mars 2015

Demi-finale

Du 10 au 13 mars 2016

OFF Concours

Possibles récitals des
concurrents éliminés

17 mars 2016

à 20:30 h

Épreuve finale avec orchestre

18 mars 2016

à 19 h

Cérémonie de clôture et remise des prix

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

ADMISSION DES CONCURRENTS

- 1) Le concours est adressé aux jeunes pianistes de tous les pays.
- 2) Limite d'âge au 1er janvier 2016 :
18 ans au minimum et 30 ans au maximum
- 3) Les concurrents ayant participé aux éditions précédentes du concours Maria Canals peuvent se présenter au nouveau, à moins qu'ils n'aient déjà obtenu le premier prix dans la même catégorie.
- 4) Documents d'inscription :
 - a) Formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
 - b) Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
 - c) Un curriculum vitae détaillé. **Particulièrement important pour les candidats qui ne présentent pas de DVD.**
 - d) Une liste chronologique des anciens et actuels professeurs.
 - e) Les concurrents peuvent envoyer un enregistrement au format DVD réalisé avec une caméra fixe et sans post-production (enregistrement d'une durée maximale de 20 minutes), comprenant un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven et une œuvre au choix. Les enregistrements doivent être clairement identifiables avec le répertoire et les coordonnées du candidat (**option recommandée**).
 - f) Une photo (petit format) récente sur papier.
 - g) Le programme à exécuter dans le formulaire du programme, dûment rempli et signé.

Les aspirants qui ont été finalistes lauréats dans un des concours faisant partie de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique sont acceptés pour participer directement à la première épreuve. Ces derniers doivent toutefois envoyer le reste des documents, tout comme le document justifiant l'obtention d'un prix.

Le formulaire d'inscription, le formulaire du programme et le reste des documents, rédigés en lettres capitales ou dactylographiés, doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante : Concours Internacional de Música Maria Canals de Barcelona, Palau de la Música Catalana, c/Palau de la Música, 4-6, 08003 Barcelona, (Catalogne – Espagne). L'envoi des inscriptions par courrier doit avoir lieu au plus tard le samedi 20 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

Remarque : le candidat ne peut en aucun cas modifier son programme après la date fixée, à savoir le 15 janvier 2016.

- 5) Présélection :
En principe, le nombre de concurrents pouvant participer au concours n'est pas limité.

La présélection est effectuée par une commission présidée par le directeur artistique.

La confirmation de l'acceptation ou non des candidats pouvant participer au concours sera communiquée au fur et à mesure que la commission prendra sa décision et au plus tard le 15 janvier 2016.

- 6) Les concurrents sélectionnés doivent effectuer le versement de 165 euros pour les droits d'inscription dans un délai maximal de 10 jours à partir du moment où leur sélection leur aura été communiquée. Le concurrent ne pourra participer au concours si cette condition n'est pas remplie. Ces droits d'inscription ne pourront en aucun cas être remboursés et aucun autre document ni photo ne sera retourné.

Tout envoi d'argent doit être libellé au nom de :

Concurs Internacional de Música
Maria Canals de Barcelona - PIANO
Banco SabadellAtlantico
Via Laietana, 47
08003 Barcelona (Catalogne – Espagne)

Compte courant du concours :

IBAN : ES1100810057300001427051
SWIFT : BSABESBB

Les frais de virement international doivent être pris en charge par le concurrent.

JURY

7) Le CV et le nom des professeurs des concurrents ne pourront être connus par les membres du jury qu'après déroulement de l'épreuve finale et officialisation du verdict définitif.

8) Les élèves ou les membres de la famille du jury ne peuvent pas se présenter au concours. En cas d'irrégularité, le concurrent sera immédiatement éliminé.

9) La composition du jury sera la même pendant toute la durée du concours

10) Les concurrents éliminés lors de la première ou deuxième épreuve auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'entretenir avec un membre du jury le 14 mars 2016 pendant la matinée.

11) Les décisions du jury sont sans appel.

CONVOCATION

12) Les concurrents admis ne pouvant participer au concours sont priés d'avertir l'organisation dans les plus brefs délais.

13) Le concurrent doit se présenter au lieu, au jour et à l'heure fixés par la convocation, sauf en cas de force majeure dûment démontrée. Tout retard doit être justifié par la présentation d'un certificat médical ou d'un certificat officiel remis par l'organisme ou la compagnie de transport prouvant que le retard n'est pas imputable au concurrent (grèves, retard technique, etc.), ou tout autre motif valable selon le jugement de l'organisation. Sans présentation de ce document, le concurrent ne pourra pas être autorisé à passer les différentes épreuves du concours.

14) Le jour de la convocation, le concurrent doit présenter une pièce officielle attestant son âge et sa nationalité (passeport ou carte d'identité) et devra communiquer au secrétariat son adresse d'hébergement et son numéro de téléphone permettant de le contacter à Barcelone. L'organisation décline toute responsabilité quant aux préjudices qui peuvent être occasionnés aux participants si ces formalités exigées ne sont pas respectées.

15) Le tirage au sort des concurrents aura lieu le jour de la convocation. Un numéro d'ordre, qui leur servira pour les épreuves suivantes, leur sera alors attribué. Le tirage au sort du 62^e concours commencera par la lettre A.

16) Les horaires de la première épreuve et les horaires de la répétition au piano dans la salle où se déroulent les épreuves seront communiqués aux concurrents le jour même de la convocation.

17) Le jour de la convocation, un piano sera mis à disposition pour tous les concurrents souhaitant travailler pendant leur séjour à Barcelone et pendant leur participation au concours. L'organisation ne mettra à disposition aucun piano supplémentaire pour les concurrents en bénéficiant déjà d'un et qui, sans prévenir et de manière injustifiée, ne se présentent pas à l'endroit et à l'heure convenus avec l'organisation.

- 18) Le concurrent arrivant en retard de façon non justifiée aux épreuves ne sera plus autorisé à concourir.
- 19) Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur. Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.
- 20) Le président du jury est en droit d'interrompre toute exécution lorsque le minutage fixé pour chaque épreuve est dépassé.
- 21) Les notes sont comprises entre 1 (minimum) et 10 (maximum) et les décimales autorisées sont les suivantes : 0,25, 0,50 et 0,75. Les moyennes obtenues dans chaque épreuve seront calculées à deux décimales.
- 22) Toute infraction au règlement du concours ou toute manifestation intempestive d'un concurrent entraîne l'élimination immédiate de celui-ci.
- 23) Le public est admis à toutes les épreuves. Le président du jury est toutefois en droit de procéder à l'évacuation de la salle en cas de manifestations intempestives ou exagérées. Le cas échéant, l'épreuve se poursuivra à huis clos.
- 24) L'organisation du concours se réserve le droit d'admission et la possibilité de vendre des billets afin de permettre l'accès aux épreuves.
- 25) Le concours se réserve tous les droits de radiodiffusion, d'enregistrement audio et vidéo, d'émission télévisée ou de diffusion sur Internet des différentes épreuves et des autres événements et concerts du concours, ainsi que les enregistrements d'un ou plusieurs CD ou DVD, ayant le droit de commercialiser ou céder librement, en exclusivité et sans autre limitation, les droits en faveur de n'importe quelle personne ou entité. Cette transmission de droits se fait à titre gratuit.
- 26) Les informations envoyées par les concurrents lors de leur inscription au concours et celles qui seront générées pendant les activités artistiques et professionnelles des concurrents seront incluses dans un fichier propriété de l'Association du concours et ne seront utilisées pour aucune autre finalité qui ne soit rattachée à la diffusion du concours, des concurrents ou des autres activités associées aux activités susmentionnées. De même, le concurrent autorise l'organisation du concours à utiliser ses informations afin de faire la promotion du concours et des concurrents pendant et après le déroulement de l'événement.

PREMIÈRE ÉPREUVE

27) Une moyenne minimum de 7 est indispensable pour être admis à la deuxième épreuve. À la fin de la délibération de la première épreuve, la liste des noms des concurrents qui auront dépassé cette moyenne de 7 sera affichée. Au cas où plus de 18 concurrents dépasseraient cette moyenne de 7, seuls les 18 candidats les mieux classés seront admis à la deuxième épreuve.

28) Les candidats ayant obtenu 7 ou plus mais qui n'ont pas été admis à la deuxième épreuve pourront recevoir un certificat de participation indiquant le nombre de points obtenus s'ils en font la demande auprès de l'organisation du concours immédiatement après la publication des résultats. Ce certificat ne sera en aucun cas envoyé par la poste aux concurrents.

DEUXIÈME ÉPREUVE

29) Une moyenne minimum de 8 est indispensable pour être admis en demi-finale.

30) Pour passer en demi-finale, la moyenne générale de chacun des concurrents sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la première épreuve, minorée de 10% et la note de la deuxième épreuve augmentée de 10%.

31) Le jury ne pourra admettre plus de six concurrents en demi-finale.

32) La liste avec les noms des concurrents qui passent en demi-finale ainsi que les listes des médailles et diplômes d'honneur seront connues pendant l'acte de remise des prix qui aura lieu immédiatement après la délibération du jury. Les concurrents devront retirer personnellement les médailles et les diplômes décernés.

33) L'organisation du concours remettra un certificat indiquant la note obtenue à tous les concurrents qui auront pris part à la deuxième épreuve sans avoir obtenu de prix, à condition que ces derniers en fassent la demande après la publication des résultats. Les certificats ne seront en aucun cas envoyés par courrier aux concurrents.

DEMI-FINALE

34) La note pour passer en finale sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la deuxième épreuve, minorée de 10% et la note de la demi finale augmentée de 10%.

35) Le jury ne pourra admettre plus de trois concurrents en finale.

36) Les concurrents non qualifiés pour l'épreuve finale obtiendront une médaille et le diplôme de demi-finalistes du concours.

37) Les noms des demi-finalistes qualifiés pour l'épreuve finale seront annoncés après délibération du jury. Les demi-finalistes éliminés doivent obligatoirement récupérer leurs prix en personne au cours de la cérémonie de clôture et de remise des prix qui aura lieu le jour suivant l'épreuve finale. En outre, la participation à l'un des récitals organisés Off concours leur sera proposée.

ÉPREUVE FINALE

38) Le classement qui décidera l'ordre des lauréats du concours sera calculé à partir de la moyenne entre la note obtenue lors de la demi-finale et celle obtenue en finale.

39) Les prix seront décernés par ordre de note. Le premier, le deuxième et le troisième prix ne peuvent en aucun cas être partagés. En cas de ballottage (on considère qu'il y a ballottage lorsque la différence entre deux notes ne dépasse pas 0,05 point), la décision pour désigner le premier Prix sera soumise au vote secret du jury. Le deuxième prix peut également être soumis au vote secret du jury lorsque la différence entre le deuxième et le troisième concurrent est inférieure à 5 centièmes. En cas de ballottage, le vote du président du jury est considéré comme décisif.

40) Les noms des concurrents qui ont obtenu les prix principaux et de celui du public seront annoncés quelques minutes après l'épreuve finale devant le public.

41) L'ordre de participation à l'épreuve finale a lieu, en principe, sur la base du numéro du concurrent. Cet ordre peut cependant être modifié lorsque plusieurs concerts sont répétés pendant l'épreuve finale ou lorsque le chef d'orchestre en fait la demande.

42) Les lauréats ont l'obligation de se présenter à la cérémonie de clôture et de remise des prix pour recevoir personnellement le ou les prix qui leur auront été attribués (prix principaux, prix spéciaux et concerts).

43) Le directeur artistique est le seul compétent pour désigner les lauréats qui participent à la cérémonie de clôture. Les lauréats désignés sont tenus de prendre part à ces récitals et ne peuvent en aucun cas prétendre à une rémunération. Le Directeur Artistique désignera aussi le morceau ou les morceaux à exécuter, qui seront choisis parmi ceux présentés au Concours.

44) L'absence du lauréat à la cérémonie de clôture et de remise des prix, et autres événements du concours (si celui-ci est désigné pour y participer) entraîne automatiquement l'annulation de ses récompenses et la perte des avantages éventuellement associés à ces récompenses, sauf en cas de maladie justifiée par la présentation d'un certificat médical.

45) Les concurrents ayant reçu comme prix un concert offert par le concours devront accepter les conditions financières, les dates et le répertoire proposés par les programmeurs avec l'accord préalable de l'organisation du concours. En cas de non-acceptation de ces conditions ou en cas d'impossibilité quant au fait de les assumer, le concurrent ne pourra pas participer au concert. L'organisation du concours n'est pas tenue responsable de la rupture des accords préalablement pris entre l'organisation du concours et les programmeurs et donateurs de concerts.

46) La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation totale des conditions du règlement du concours.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRIX

PRIX SPÉCIAUX

PREMIER PRIX

Prix Barcelona

15.000 euros

Médaille d'or offerte par Bagués-Masriera Joiers

DEUXIÈME PRIX

Prix Fundació Carulla

10.000 euros

TROISIÈME PRIX

Prix Montserrat Isern de Coromina

6.000 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 4ÈME POSITION

Prix Mariona Guarro de MartínezGirona

1.500 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 5ÈME POSITION

Prix Oriol Vidal Arderiu

1.500 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 6ÈME POSITION

Prix Joan Artur Roura i Comas

1.500 euros

MÉDAILLES

DIPLÔMES

PRIX SPÉCIAUX

PLUS JEUNE CONCURRENT FINALISTE

Capdevila Joiers i Argenters

Médaille offerte par Capdevila Joiers i Argenters au plus jeune finaliste.

CONCURRENT ESPAGNOL LE MIEUX CLASSE AU DEMI-FINALE

Famille Gaspar Farreras

Prix « Elvira Farreras de Gaspar » (1913-2005) de 1 500 euros offert par la famille Gaspar Farreras au concurrent espagnol le mieux classé au demi-finale.

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE MANUEL BLANCAFORT (1897-1987)

Fondation Manuel Blancafort

Prix de 1 500 euros offert par la Fondation Manuel Blancafort au meilleur interprète de la musique de Manuel Blancafort (catalogue des œuvres à consulter sur www.manuel-blancafort.org).

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE FREDERIC MOMPOU (1893-1987)

Fondation Frederic Mompou

Prix de 1 500 euros offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou.

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE ENRIC GRANADOS (1867-1916)

Académie de Musique Granados-Marshall

Prix de 1 500 euros offert par l'Académie de Musique Granados-Marshall, au demi-finaliste meilleur interprète de la musique d'Enric Granados, à la célébration du centenaire de sa mort.

PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL LE MIEUX CLASSÉ TRINITY COLLEGE LONDON

Prix de 2500 euros offert par Trinity College London au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

PRIX DU PUBLIC

AGENCE DE MANAGEMENT DROP ARTIST

Prix offert par Drop Artist au finaliste ayant obtenu les plus votes du public, consistant en une année de Management et Marketing en Espagne, du 1er. Avril 2016 au 31 Mars de 2017.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRIX

PRIX SPÉCIAUX CONCERTS

PRIX AU CONCURRENT CATALAN LE MIEUX CLASSÉ

Jove Orquestra Nacional de Catalunya

Un concert offert par la JONC au interprète catalan le mieux classé à partir de la deuxième épreuve. Dans le cas que le prix ne soit pas décerné, la JONC offrira le concert à un des concurrents demi-finalistes.

PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE FREDERIC MOMPOU (1893-1987)

Fondation Frederic Mompou

Récital offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou au cours du cycle musical « Nous Valors-Joves & Clàssica 2016-2017 de Joventuts Musicals de Barcelona ».

PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE ISAAC ALBÉNIZ (1860-1909)

Fundació Pública Museu Isaac Albéniz de Camprodon

Récital offert par la Fundació Pública Museu Isaac Albéniz de Camprodon, au meilleur interprète de la musique d'Isaac Albéniz, au Festival de Musique Isaac Albéniz 2017.

PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL LE MIEUX CLASSÉ

Institut Cervantes de Bucarest

Récital offert par l'Institut Cervantes de Bucarest au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL OU HISPANO-AMÉRICAIN LE MIEUX CLASSÉ

Institut Cervantes de Palerme

Récital offert par l'Institut Cervantes de Palerme au concurrent espagnol ou hispano-américain le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE ITALIENNE CLASSÉ PARMIS LES DIX PREMIERS

Istituto Italiano di Cultura di Barcellona

Récital offert par l'Istituto Italiano di Cultura di Barcellona au meilleur interprète italienne classé parmi les dix premiers.

PRIX CONCERTS

CONCERTS AVEC ORCHESTRE EN ESPAGNE

Fondation Jesús Serra

Concert avec Orchestre à Granada

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Granada*, dans les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 au *Auditorio Manuel de Falla*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Bilbao

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Bilbao*, dans les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 au *Palais Eskalduna*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Tenerife

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Tenerife*, dans les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 au *Auditorio Adán Martín*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Madrid

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Madrid*, dans les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 au *Auditorio Nacional* offerts au Premier Prix.

CONCERT AVEC ORCHESTRE À SEVILLA

Real Orquesta Sinfónica de Sevilla

Un concert avec la *Real Orquesta Sinfónica de Sevilla*, dans la saison 2016-2017 au Théâtre de la Maestranza offert au Premier Prix du Concours.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRIX

MNAC – BARCELONA

Récital de piano dans le cadre du Musée national d'art de Catalogne (MNAC) de Barcelone pendant la saison 2015-2016 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

VILANOVA I LA GELTRÚ

Récital de piano à l'Auditori Eduard Toldrà offert par la Mairie de Vilanova i la Geltrú à un concurrent finaliste.

L' AUDITORI – BARCELONA

Un récital au cours du cycle musical de piano de l'Auditori de Barcelone offert au premier prix.

CYCLE DE CONCERTS «MÚSICA CON ENCANTO» DE MARBELLA

Récital de piano dans le cycle de Concerts *Música con encanto* 2015 de Marbella offert par le *Centro de Divulgación Musical del Mediterráneo de Marbella* à un concurrent finaliste.

DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA CATALOGNE EN FRANCE ET SUISSE

Récital à Paris offert par la Délégation du Gouvernement de la Catalogne en France et Suisse au Lauréat du Premier Prix.

FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE «SANTA FLORENTINA A CALDES D'ESTRAC»

Récital de piano pendant le XIX Festival de musique classique 2017 « Santa Florentina » offert à un finaliste du concours.

FESTIVAL PIANINO – CHARTREUSE DE VALLDEMOSSA – MALLORCA

Récital pendant le Festival Pianino à la Chartreuse de Valldemossa offert à un finaliste du concours.

FONDATION ORFEÓ CATALÀ- PALAU DE LA MÚSICA CATALANA

Un récital offert par la Fondation Orfeó Català - Palau de la Música Catalana à un finaliste au Palau de la Música Catalana à Barcelone.

KRAKÓW ROYAL CITY PIANO FESTIVAL

Récital de Piano au Kraków Royal City Piano Festival 2016 offert à un finaliste du concours.

WINNERS & MASTERS – MÜNCHEN

Instituto Cervantes de München et Winners & Masters

Récital de piano à la Gasteig de München offert par l'Institut Cervantes de München et Winners&Masters à un finaliste du concours.

ROME

Real Academia de España en Roma

Récital de piano à la Real Academia d'España à Rome pendant la saison 2015-2016 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

TOURNÉE EN CHINE

Wu Promotion

Une tournée de concerts en Chine, offerte à un finaliste du concours pendant l'année 2016.

Cette liste de concerts assurée par l'organisation du concours pourra être élargie jusqu'au jour de la cérémonie de clôture et de remise des prix (consulter l'actualisation des concerts offerts sur www.mariacanal.cat). Tous les concerts offerts par le concours sont rémunérés.

Au cours des derniers jours du concours, les finalistes auront la possibilité de participer à des auditions organisées par des agences de management et pouvant déboucher sur l'obtention de contrats et de concerts.

ENREGISTREMENT D'UN CD

Enregistrement d'un CD avec Naxos offert au premier prix, avec sonates d'Antoni Soler, compositeur catalan.

L'organisation du concours proposera aux concurrents qui sont hors concours quelques concerts à Barcelone. Ces concerts ne seront pas rémunérés, mais l'organisation du concours prendra en charge l'hébergement des concurrents sélectionnés pour y participer.

Les récitals Off concours ont pour objectif de diffuser la musique classique à travers la ville de Barcelone de façon gratuite. Les récitals sont découpés en 3 grands groupes :

- Cours de maître et récitals donnés dans des écoles de musique**
- Récitals donnés dans des espaces publics de la ville de Barcelone**
- Récitals donnés au sein de plusieurs entités culturelles et sociales**

Un certificat sera délivré à tous les concurrents réalisant des récitals Off concours afin que ces derniers puissent en démontrer officiellement la participation dans leur CV.

PREMIÈRE ÉPREUVE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.

J. S. BACH. Au choix du concurrent : prélude et fugue du clavecin bien tempéré (Vol. I ou II).

L. V. BEETHOVEN. Au choix du concurrent, une Sonate complète, à l'exception des sonates suivantes : op. 2, n° 1 ; op. 10, n° 1 ; op. 14, n° 1 ; op. 14 n° 2 ; op. 27, n° 2 op. 28 ; op. 31 n° 2 ; op. 49, n° 1 ; op. 49, n° 2 ; op. 79 (les concurrents devront interpréter un ou deux mouvements ou l'intégralité de la sonate en fonction du choix du directeur artistique)

F. CHOPIN, F. LISZT, C. DEBUSSY, S. RACHMANINOV ou A. SCRIABIN : Une étude, au choix du concurrent.

DEUXIÈME ÉPREUVE

Minutage maximum de cette épreuve : 40 minutes.

Une œuvre contemporaine d'une durée maximale de 5 minutes composée à partir de 1990. Les œuvres nécessitant piano préparé ainsi que les œuvres personnelles ne seront pas autorisées.

Une œuvre romantique à choisir parmi les œuvres suivantes :

J. BRAHMS :

Sonate Do M. Op. 1 ; Sonate Fa# m. Op. 2 ; Sonate Fa m. Op. 5 ; Variations sur un thème de Haendel Op. 24 ; Variations sur un thème de Paganini Op. 35 Cahier I ou II.

F. CHOPIN :

Ballade n° 1 en sol m. Op. 23 ; Ballade n° 2 en fa M. Op. 38 ; Ballade n° 3 en la b. M. Op. 47 ; Ballade n° 4 en fa m. Op. 52 ; Scherzo n° 1 en si m. Op. 20 ; Scherzo n° 2 en si b. m. Op. 31 ; Scherzo n° 3 en do # m. Op. 39 ; Scherzo n° 4 en mi M. Op. 54 ; Sonate en si b m. Op. 35 ; Sonate en si m. Op. 58 ; Polonaise en mi b M. Andante Spianato et Polonaise Op. 22 ; Polonaise en fa # m. Op. 44 ; Polonaise fantaisie en la b M. Op. 61 ; Fantaisie en fa m. Op. 49

C. FRANCK :

Prélude, choral et fugue.

F. LISZT :

Sonate en si m. ; Après une lecture du Dante ; Rhapsodie espagnole ; Méphisto Valse ; Ballade n° 2.

S. RACHMANINOFF :

Sonate n° 2 en si b m. Op. 36 ; Variations sur un thème de Corelli Op. 42.

F. SCHUBERT :

Sonate D850 Op. 53 en ré M. ; Sonate D894 Op. 78 en sol M. (Fantaisie) ; Sonate D960 en si b M ; Wanderer Fantaisie en do M. Op. 15.

R. SCHUMANN :

Carnaval Op. 9 ; Kreisleriana Op. 16 ; Sonate en sol m. Op. 22 ; Fantaisie Op. 17 ; Études symphoniques Op. 13 (avec les posthumes).

3) Une œuvre complète, ou un recueil complet, ou bien un ou plusieurs numéros d'un recueil des compositeurs suivants :

Albéniz	Dutilleux	X.Montsalvatge (***)
Auric	M. De Falla	Mussorgsky
L. Balada	Ferrari	L. De Pablo
Balakirev	Ginastera	J. Pich Santasusana
Barber	Granados	Poulenc
Bartók	J.Guerrero	Prokofiev
Berio	J.Guinjoan	S. Pueyo
Blancafort (*)	C. Halffter	Ravel
X. Boliart	E. Halffter	Schönberg
Boulez	Hindemith	Stockhausen
S. Brotons	Ch.Ives	Stravinsky
B. Casablancas	Ligeti	Szymanowski
J. Cervelló (**)	Lutoslawski	Takemitsu
Copland	T. Marco	Villa-Lobos
Corigliano	Messiaen	Webern
A.Charles	Mestres Quadreny	J. Zaraté (****)
Debussy	L. Milà	
Z. De la Cruz	F.Mompou (**)	

(*)(**) Ed. Boileau. Provença 287.
08037 Barcelona, Catalunya - España.
Tel. 934877456. Tel/Fax 932155334
www.manuelblancafort.org

(***) www.montsalvatgecompositor.com

(****) www.jzarate.es

L'ordre d'exécution des œuvres sera en principe choisi par le concurrent. Cependant, la direction artistique pourra recommander l'ordre d'exécution si elle le juge nécessaire.

Au cours de la deuxième épreuve, il est obligatoire de jouer des œuvres de 3 compositeurs différents.

DEMI-FINALE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 50 minutes.

Récital de programme libre dont les œuvres n'auront pas été interprétées au cours des épreuves précédentes. Le concurrent doit impérativement jouer une œuvre d'un compositeur espagnol.

ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE

Un des concertos suivants :

L.V.BEETHOVEN, Concerto n° 4 en Sol Majeur, op. 58,

L.V.BEETHOVEN, Concerto n° 5 en Mi Bémol Majeur, op. 73,

F. CHOPIN, Concerto n° 1 en mi mineur, op. 11,

R. SCHUMANN, Concerto op. 54 en la mineur,

S. RACHMANINOV, Concerto n° 2 en do mineur, op. 18,

S. PROKOFIEV, Concerto n° 3 en Do Majeur, op. 26,

M. RAVEL, Concerto en Sol Majeur

IMPORTANT

Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur.

Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.

Les concurrents ne pourront pas interpréter plus de trois œuvres du même compositeur, pendant le concours.

L'organisation du concours prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner de tous les concurrents ayant réussi à se qualifier pour la deuxième épreuve. Cette condition sera valable à compter du lendemain de la publication des résultats de la première épreuve, et ce jusqu'au le jour après la publication des résultats de la deuxième épreuve. L'organisation du concours prendra également en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des demi-finalistes et finalistes jusqu'au jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise de prix.

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des concurrents pendant les jours suivant leur élimination, à condition que ces derniers soient choisis pour participer aux récitals organisés dans la ville de Barcelone, et ce jusqu'au jour suivant le dernier récital.

L'organisation du concours prend uniquement en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner dans le cadre des établissements proposés par l'organisation.

L'organisation du concours propose également aux concurrents acceptés des tarifs préférentiels d'hébergement en chambre individuelle ou double (places limitées). Pour éviter des changements d'hébergement pour les concurrents pendant le concours, l'organisation du concours conseille à tous les concurrents acceptés de séjourner dans l'établissement proposé par l'organisation.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2016

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIANO

Ce formulaire d'inscription doit être signé et envoyé à l'adresse suivante : *Concurs Internacional de Música Maria Canals, Palau de la Música Catalana, c/ Palau de la Música, 4-6, 08003, Barcelona (Catalogne - Espagne)*, au plus tard le dimanche 20 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Passeport / carte d'identité :

Nationalité :

Je m'inscris en tant que participant au 62^e Concours international Maria Canals de Barcelone qui aura lieu dans cette même ville du 5 au 18 mars 2016.

Je déclare être d'accord avec les conditions du règlement et accepte d'avance toutes les décisions du jury.

Date :

Signature du concurrent :

Compléter ce programme en lettres capitales ou dactylographiées.

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Téléphone portable/Fax :

Email :

Je veux participer aux récitals que le concours offre aux concourants qui sont hors concours.

62 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2016

FORMULAIRE DU PROGRAMME

1. Ce document doit obligatoirement être signé par le concurrent.
2. Nous vous prions de compléter ce programme en lettres capitales ou dactylographiées.
3. Il est rappelé au concurrent que ce programme ne pourra plus être modifié après le vendredi 15 janvier 2016.

Prénom :

Nom :

Nationalité :

PREMIÈRE ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.

J.S. Bach : Prélude et Fugue n°Vol.....

L.V. Beethoven :

Étude :

DEUXIÈME ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 40 minutes.

Œuvre contemporaine :

Œuvre romantique :

Œuvre :

DEMI-FINALE

Minutage maximum de cette épreuve : 50 minutes.

Œuvre espagnole :

Œuvre :

Œuvre :

Œuvre :

Œuvre :

ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE

Concert :

Date :

Signature du concurrent :